

Le verrier Duralex demande l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Par **Emmanuel Egloff**

Publié hier à 17:38,

Mis à jour hier à 19:33



«L'objectif est de chercher un repreneur pour NDI, visant ainsi à trouver la meilleure solution pour l'entreprise» qui emploie 230 personnes dans son usine historique de la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret). *GUILLAUME SOUVANT / AFP*

Le groupe industriel avait été mis en difficulté par la flambée des prix de l'énergie et s'était vu contraint d'arrêter temporairement sa production.

Le verrier français Duralex ne parvient décidément pas à s'en sortir. La société vient de publier un communiqué dans lequel elle indique qu'elle «*a sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son bénéficiaire auprès du tribunal de commerce d'Orléans*». Pour la société, réputée pour ses fameux verres utilisés dans les cantines d'écoles, les difficultés ont commencé en 2022 avec la crise de l'énergie, et plus particulièrement l'envolée des prix du gaz dont l'industrie du verre est très gourmande.

Duralex, qui dispose d'un site industriel à La Chapelle-Saint-Mesmin dans le Loiret, emploie 230 salariés et avait réalisé un chiffre d'affaires de près de 30 millions d'euros en 2022. Mais la flambée des prix l'avait contraint à arrêter ses fours. Grâce à un prêt de l'État de 15 millions d'euros, l'activité avait cependant pu repartir en novembre 2022.

Mais, en 2023, «*de nouvelles difficultés ont émergé*», attribuables à l'inflation, à un environnement de consommation «*en fort retrait*» et à une «*concurrence exacerbée*», indique la société. «*Malgré les efforts opérationnels et les investissements continus, les pertes n'ont pu être endiguées.*»

La société cherche désormais un repreneur. «*Un administrateur et un mandataire judiciaire devraient être nommés par le tribunal pour assister l'entreprise durant la période d'observation qui devrait s'ouvrir*», a précisé la société.

Roland Lescure, le miniprout délégué à l'Industrie, s'était déplacé à La Chapelle-Saint-Mesmin lors de l'annonce de la reprise de l'activité, fin 2022. Après l'annonce de la demande d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, il a indiqué que l'État «*mettrait tout en œuvre pour essayer de faire émerger des solutions de reprise*».

La rédaction vous conseille

- [La verrerie Durallex placée en redressement judiciaire](#)
- [«Sans l'aide de l'État, on n'en serait pas là» : Durallex redémarre sa production après cinq mois d'arrêt](#)
- [Prix de l'énergie : l'État accorde un prêt de 15 millions d'euros à Durallex](#)

Sujet

industrie